

COMMUNIQUE DE PRESSE

26 juin - Congrès 2013 du Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) **JUSTICE JUVENILE : quelle approche socio-éducative ?**

Sous le parrainage de Mme le Professeur Maria FALCONE, sœur du Juge FALCONE

Aujourd'hui, selon l'UNICEF, **1,1 million d'enfants dans le monde sont en prison.**

- Pour beaucoup, la prison représente des conditions de vie effroyables et indignes, avec de mauvais traitements qui confinent à la torture. **Le 26 juin, journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture**, sera l'occasion de rappeler cette réalité.
- Pour presque tous - des enfants bien souvent en attente de jugement ou incarcérés pour des délits mineurs - l'enfermement devient une école de la récidive.

La situation est paradoxale car, depuis l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, les normes internationales ont progressé dans le sens d'une protection renforcée des mineurs. Mais leur mise en œuvre par les Etats qui les ont pourtant adoptées reste très déficiente, et l'accent est mis de plus en plus sur la répression.

« Le BICE observe cette évolution depuis plusieurs années. Il faut sortir d'un discours trop largement répandu qui traite ces jeunes, en particulier les adolescents, en ennemis de la société et garantir, en revanche, la mise en œuvre d'une justice qui éduque et réinsère. C'est le message que nous voulons porter. » (Alessandra Aula, Secrétaire Générale du BICE)

Le Congrès du BICE s'inscrit dans un vaste programme, **Enfances sans barreaux**, développé dans 9 pays d'Amérique Latine et d'Afrique. Son objectif est de mettre en valeur des politiques de protection de l'enfance ainsi que des initiatives de la société civile qui visent la réinsertion sociale et familiale des enfants en conflit avec la loi.

Sans ignorer la complexité des enjeux, les représentants des milieux académiques, gouvernementaux, de la société civile, ainsi que les défenseurs de terrain venant de différentes régions du monde mettront en valeur l'efficacité des mesures alternatives à l'emprisonnement, avec un focus particulier sur la **justice restaurative**.

Alors qu'en France un **projet de loi de réforme pénale** devrait être prochainement débattu au Parlement, avec plusieurs mesures sur la justice des mineurs, **le congrès du BICE revêt une particulière actualité.**

Journée soutenue par l'Agence Française de Développement et l'Organisation Internationale de la Francophonie

Congrès ouvert au public (9H-18H) sur inscription par e-mail : congres2013@bice.org

Lieu : Ministère des Affaires Etrangères et Européennes - Centre de Conférences – 27 rue de la Convention, Paris 15^{ème}

A propos du BICE - www.bice.org

Créé en 1948, le BICE est une ONG internationale de droit français (loi 1901) présente sur 4 continents qui mène des projets dans 25 pays. Le BICE a un statut consultatif auprès du Conseil des droits de l'homme et du Comité des droits de l'enfant à l'ONU à Genève où il dispose d'une représentation permanente. Il est en lien opérationnel auprès de l'UNESCO et a un statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et de l'Organisation Internationale de la Francophonie.